

DÉLIBÉRATION N° 2023/039
 Portant approbation du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa
 Budget principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 9 mars 2023,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU la délibération n° 2022/423 du 15 décembre 2022 attribuant des avances de subvention au Centre Communal d'Action Sociale, à la Caisse Des Ecoles et à la Société Publique Locale Centre Aquatique Régionale dans l'attente du vote effectif du budget principal de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2023,
 VU la délibération n° 2022/431 du 15 décembre 2022 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2023,
 VU la délibération n° 2023/009 du 26 janvier 2023, relative au débat d'orientations budgétaires 2023 de la Ville de Dumbéa,
 VU la délibération n°2023/035 du 9 mars 2023, portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville de Dumbéa,
 VU les tableaux d'affectation des résultats provisoires 2022 de chacun des budgets, certifiés par le Trésorier de la province Sud,
 VU la note explicative de synthèse n° 2023/06 du 23 janvier 2023,
 La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 14 février 2023,
 Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget principal 2023 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de cinq-milliards-cinq-cent-soixante-six-millions-neuf-cent-soixante-six-mille-quatre-cent-soixante-seize francs (**5 566 966 476 F.CFP**), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 860 434 629	3 860 434 629
- SECTION D'INVESTISSEMENT	1 706 531 847	1 706 531 847
TOTAL BUDGET	5 566 966 476	5 566 966 476

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section de fonctionnement, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

La Ville s'engage à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de la dette.

ARTICLE 4 /

Sont créés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les 5 postes suivants :

- 3 postes de sapeur-pompier professionnel à la DPCS
- 1 poste d'agent en charge du suivi des équipements à la DDDP
- 1 poste de chargé du développement et de l'accompagnement du secteur associatif à la DCJS

Sont supprimés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les 5 postes suivants :

- 1 poste d'agent en charge du suivi des équipements à la DCJS
- 1 poste de chef de cellule des achats et des moyens à la DDDP
- 1 poste d'aide maternelle à la DAF
- 1 poste d'agent entretien à la DAF
- 1 poste d'opérateur socio-éducatif à la DCJS

ARTICLE 5 /

Est autorisé le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Dumbéa pour un montant de quatre-vingt-seize-millions francs (96 000 000) F.CFP, au titre de l'année 2023. La dépense est imputable au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de fonctionnement.

Cette subvention comprend l'avance votée par délibération 2022/423 du 15 décembre 2022 dans l'attente du vote effectif du budget principal pour l'exercice 2023.

ARTICLE 6 /

Est autorisé le versement d'une participation à la Caisse des Ecoles de Dumbéa pour un montant total de cent-quatre-vingts-millions de francs (180 000 000) F.CFP, au titre de l'année 2023, détaillée comme suit :

- o Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », la somme de 20 000 000 F.CFP
- o Chapitre 65 « autres charges de gestion courante », la somme de 160 000 000 F.CFP

Cette subvention comprend l'avance votée par délibération 2022/423 du 15 décembre 2022 dans l'attente du vote effectif du budget principal pour l'exercice 2023.

ARTICLE 7 /

Est autorisé le versement d'une participation à la SPL CARD pour un montant total de quarante-sept-millions de francs (47 000 000) F.CFP, au titre de l'année 2023, détaillée comme suit :

- o Chapitre 67 « charges exceptionnelles », la somme de 47 000 000 F.CFP

Cette subvention comprend l'avance votée par délibération 2022/423 du 15 décembre 2022 dans l'attente du vote effectif du budget principal pour l'exercice 2023.

ARTICLE 8 /

Est autorisé le versement d'une participation, dans le cadre de la convention de participation communale aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement privé sous contrat d'association entre la ville de Dumbéa, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et la Mission religieuse de l'enseignement Catholique en Nouvelle-Calédonie en date du 06 décembre 2016, d'un montant n'excédant pas 12.000.000 de francs CFP, pour l'année 2023

ARTICLE 9 /

Est autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dumbéa à l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie et de s'acquitter de la cotisation annuelle au titre de l'année 2023 pour un montant n'excédant pas 3.400.000 F.CFP.

ARTICLE 10 /

Est constituée une dotation aux provisions pour le risque et charges d'un montant de vingt-millions de francs (20 000 000) F.CFP qui sera réajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20230309-2023-039-DE
Date de réception préfecture : 21/03/2023

ARTICLE 11 /

Est autorisé le versement maximum des participations et subventions aux différents organismes suivants :

ORGANISMES	CHAPITRE	MONTANT
Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN)	Chap.65	20 000 000
Syndicat mixte des transports Urbains (SMTU)	Chap.65	91 000 000
GIE SERAIL	Chap.65	4 000 000
SAS Garden Golf	Chap.67	16 000 000

ARTICLE 12 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle -Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 13 /

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissariat Délégué de la République pour la Province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 9 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 21 MARS 2023

Le Maire



Georges Naturel

Le secrétaire de séance.



Gisèle NAPOLEON

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD - 1
- PUBLICATION - 1
- SAG - 1
- TPS - 1
- TOUS SERVICES - 18

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20230309-2023-039-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section du Budget de fonctionnement 2023 est votée par chapitre, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	97 600 000	011	Charges à caractère général	918 473 600
73.	Impôts et taxes	873 100 000	012	Charges de personnel	1 835 000 000
74.	Dotations et participations	2 584 000 000	041	Atténuation de produits	15 000 000
75.	Autres produits de gestion courante	153 231 000	65	Autres charges de gestion courante	489 073 900
77.	Produits exceptionnels	0	66	Charges financières	61 500 000
78.	Reprises sur provisions	20 000 000	67	Charges exceptionnelles	82 500 000
002.	Résultat d'exploitation reporté	112 503 629	68	Dotations aux provisions	20 000 000
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 000	042	Dotations aux amortissements	114 000 000
			023	Virement à la section d'investissement	324 887 129
Total recettes		3 860 434 629	Total dépenses		3 860 434 629

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section du Budget d'investissement 2023 est votée par opération, comme suit :

N° OP.	INTITULE OPERATION	RAR DEPENSE	BUDGET DEPENSE
211003	MATERIELS EQUIPEMENTS SERVICES COMMUNAUX 2021-2026		7 400 000
211401	INFRASTRUCT SPORT. JEUNESSE - AMENAGEMENT 2021-2026		3 000 000
231201	SECURISATION DANS LES ECOLES		33 200 000
231801	PPI ECLAIRAGE PUBLIC		6 000 000
231802	TRAVAUX RADIER DAVER		60 300 000
231803	AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE		5 000 000
231804	POLE SECURITE DUMBEA NORD		5 000 000
001712	TRANSPORT URBAIN & SUBURBAIN		36 400 000
001812	DIV.TVX INTERCOMMUNAUX GRD NEA		6 388 000
191006.	OPERATION ECO MOBILITE	8 480 600	1 900 000
191103.	REALISATION GENDARMERIE DSM		14 820 000
191203.	TRAVAUX AMELIORATION DANS LES ECOLES CA 17-21	1 285 886	30 700 000
191301.	ACQUISITION DECORS DE NOEL	1 000 000	
191302.	DIVERS AEP DUMBEA NORD CA 17-21	13 179 886	1 294 000
201402.	REAMENAGEMENT COMPLEXE SPORTIF DUMBEA CENTRE	68 900	6 000 000
201806.	REVISION PUD	7 375 625	7 400 000
201808.	AMENAGEMENTS DURABLES DUMBEA NORD	18 170 932	69 230 000

Accusé de réception en préfecture
 999 200 02665 20230309-2023-039-DE
 Date de télétransmission : 21/03/2023
 Date de réception préfecture : 21/03/2023

211001.	CIMETIERE - AMENAGEMENT	318 000	
211002.	MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021-2026	77 885	20 448 100
211004.	BAT. ADMINIST. COMMUNAUX AMENAGEMENT 2021-2026	14 771 960	25 650 000
211005.	DEVELOP. DURABLE INFRASTR. COMMUNALES 2021-2026	14 722 029	37 700 000
211006.	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEME INFORMATION 2021-2026		22 230 000
211007.	NOUVEAU CIMETIERE - AMENAGEMENT	4 551 677	60 000 000
211101.	NOUVEL HOTEL DE POLICE - AMENAGEMENT	2 682 000	14 000 000
211102.	VIDEOPROTECTION 2021-2026	15 589 835	
211103.	MATERIELS EQUIP. SECURITE SALUBRITE PUB. 2021-2026	1 731 681	3 297 000
211104.	REAMENAGEMENT CENTRE DE SECOURS (2)		5 000 000
211201.	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES - AMENAGEMENT 2021-2026	16 493 387	7 000 000
211202.	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES 2021-2026	2 885 172	25 000 000
211301.	INFRASTRUCTURES CULTURELLES - AMENAGEMENT 2021-2026	8 887 647	5 000 000
211302.	MATERIELS EQUIP. INFRASTR. CULTURELLES 2021-2026	1 378 608	
211401.	INFRASTRUCT SPORT. JEUNESSE - AMENAGEMENT 2021-2026	4 584 760	14 500 000
211402.	MATERIELS EQUIP. INFRASTR.SPORT. JEUNESSE 2021-2026	666 000	1 855 000
211801.	AMENAGEMENT PROMENADE JULES RENARD - T2	47 385 284	4 000 000
211802.	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	5 738 955	18 000 000
211803.	ACTIONS CITOYENNETE DANS LES QUARTIERS 2021-2026	1 144 694	2 000 000
211804.	AMELIORATION RESEAU ROUTIER 2021-2026	114 109 427	147 690 802
211805.	POLE DE LOISIRS NOURE	1 487 800	4 000 000
211807.	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS PLAINE TONGHOUE	9 136 000	8 235 000
211809.	PARTICIPATION DUMBEA CENTRE SMART CITY	27 138 000	60 300 000
211810.	RENOUVELLEMENT URBAIN	5 707 570	12 000 000
211811.	PJR CONFORTEMENT TALUS Z14	36 747 336	105 000 000
221000	OPNI - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES 2022	6 476 220	6 500 000
221101.	MATERIELS ROULANTS DE SECURITE 2022-2026	16 984 765	1 500 000
221201.	MOBLIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2022-2026	1 724 614	500 000
231805.	AMENAGEMENT CHEMINEMENT DOUX KOUTIO ET APOGOTI		10 062 500
OPFI	OPERATION FINANCIERE	27 313 010	325 000 000
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE		20 000 000
Total général		446 031 445	1 260 500 402
		1 706 531 847	

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20230309-2023-039-DE
Date de réception : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

N° OP.	INTITULE OPERATION	RAR RECETTE	BUDGET RECETTE
191006.	OPERATION ECO MOBILITE	3 266 400	4 537 500
191203.	TRAVAUX AMELIORATION DANS LES ECOLES CA 17-21		19 720 000
191302.	KIT DECENTRALISAT° PRATIQU SOCIO-EDUCATIVES & CULT.	6 530 000	6 530 000
201808.	AMENAGEMENTS DURABLES TRAME VERTE DUMBEA NORD	12 000 000	75 130 000
211002.	MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021-2026	348 434	0
211005.	DEVELOP. DURABLE INFRASTR. COMMUNALES 2021-2026	3 040 096	48 609 772
211007.	NOUVEAU CIMETIERE - AMENAGEMENT		60 000 000
211101.	NOUVEL HOTEL DE POLICE - AMENAGEMENT		14 000 000
211202.	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES 2021-2026	1 166 518	10 000 000
211401	INFRASTRUCT SPORT. JEUNESSE - AMENAGEMENT 2021-2027		16 700 000
211801.	AMENAGEMENT PROMENADE JULES RENARD - T2		22 130 000
211804.	AMELIORATION RESEAU ROUTIER 2021-2026		235 000 000
211811.	PJR CONFORTEMENT TALUS Z14		141 192 500
211812.	AMENAGEMENT ZAC DUMBEA SUR MER		60 000 000
231201.	SECURISATION DANS LES ECOLES		33 113 501
231802.	TRAVAUX RADIER DAVER		60 000 000
231805.	AMENAGEMENT CHEMINEMENT DOUX KOUTIO ET APOGOTI		14 950 000
OPFI.	OPERATION FINANCIERE - AFFECTIION RESULTAT (1068)		195 568 437
OPNI.	Opération non individualisée- amortissements		114 000 000
OPFI.	RESULTAT REPORTE (CHAP 001)		224 111 560
OPFI.	OPERATION FINANCIERE – VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION (CHAP 021)		324 887 129

Total général	26 351 448	1 680 180 399
	1 706 531 847	

Balance générale du budget principal 2023 :

	<i>F.CFP</i>	Budget 2023
- SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 860 434 629
- SECTION D'INVESTISSEMENT		1 706 531 847
	BUDGET 2023	5 566 966 476

Accusé de réception en préfecture
968-200012565-20230309-2023-039-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023